

PROVINCE DE QUÉBEC,  
Ville de Sainte-Marie,  
Le 2 avril 2020.

**AVIS PUBLIC**

**AVIS PUBLIC** est donné par la soussignée greffière  
de la Ville de Sainte-Marie

**QUE** suite à l'entrée en vigueur du schéma d'aménagement et de développement révisé ainsi que d'un document complémentaire, le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Nouvelle-Beauce a délivré le certificat de conformité concernant les règlements suivants:

RÈGLEMENT NO	TITRE	DATE D'APPROBATION DE LA M.R.C
1780-2020	Règlement amendant le règlement de zonage numéro 1391-2007 et ses amendements afin de ❶ modifier l'annexe 1, « Plan de zonage du secteur urbain – carte PZ-2 » du développement domiciliaire des promoteurs <i>Immeubles Mel-Voie inc., messieurs Georges et Jean Provost</i> , en créant les zones 169J et 169K et en agrandissant la zone 115 à même les zones 169E et 169F afin d'y inclure certaines propriétés bornant les côtés nord-est et sud-ouest de la rue des Frères-Paré, entre les avenues Saint-Joseph et Saint-Alfred, ainsi qu'en modifiant l'annexe 1, « Grille des usages et des spécifications » de façon à abroger les zones 169E et 169F et à autoriser à l'intérieur des nouvelles zones 169J et 169K les usages et conditions d'implantation et à enlever la note 59 à l'intérieur de la zone 115 agrandie et ❷ modifier l'annexe 1, « Plan de zonage du secteur urbain – carte PZ-2 » du développement domiciliaire des promoteurs <i>Immeubles Mel-Voie inc., messieurs Georges et Jean Provost</i> , en créant les zones 169L et 169M et en agrandissant la zone 116 à même les zones 169G et 169H afin d'y inclure certaines propriétés bornant les côtés nord-est et sud-ouest de la rue André-Giguère, entre les avenues Saint-Joseph et Saint-Alfred, ainsi qu'en modifiant l'annexe 1, « Grille des usages et des spécifications » de façon à abroger les zones 169G et 169H et à autoriser à l'intérieur des nouvelles zones 169L et 169M les usages et conditions d'implantation	2020-03-17
1781-2020	Règlement amendant le règlement de zonage numéro 1391-2007 et ses amendements afin de modifier l'annexe 1, « Grille des usages et des spécifications », de la zone 206 afin d'autoriser la catégorie « Services gouvernementaux » à l'intérieur du groupe « Institutionnel, public »	2020-03-17

L'avis de conformité de la M.R.C. de La Nouvelle-Beauce ayant pour effet l'entrée en vigueur des dispositions stipulées aux règlements ci-haut mentionnés.

**QUE** toute personne intéressée peut demander une copie de ces règlements par courriel à l'adresse [greffe@sainte-marie.ca](mailto:greffe@sainte-marie.ca).

Donné à Ville de Sainte-Marie,  
ce 2 avril 2020.

Hélène Gagné, OMA  
Greffière.

/CF